Envoyé en préfecture le 18/09/2024
Reçu en préfecture le 18/09/2024
Publié le
ID : 074-217400316-20240912-D2024_57-DE

Mairie de BEAUMONT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois de septembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 6 septembre 2024.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, N.Laks
MM les Conseillers : Nath. Laks, J. Personnaz, P. Meylan, M. Bourguignon, , S.Pérou,
Formant la majorité des membres en exercice.
Pouvoirs : S. Baud donné à M. Genoud, G. Vilmint donné à T. Eudes, S. Casabianca donné à R. Personnaz
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, C.Arhuero, R.Cusin
Le secrétariat a été assuré par : Nathalie Laks

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	11
Votants	14
Dont pouvoirs	03

N° 2024-57

FINANCES- Convention de regroupement entre la commune de Beaumont et le SYANE pour la gestion des Certificats d'Economies d'Energie

La loi d'orientation énergétique du 13 juillet 2005 a mis en place le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Les collectivités locales et EPCI sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de certificats.

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE), mène depuis plus de 10 ans une politique active auprès de ses collectivités et EPCI adhérents en matière de maitrise de l'énergie : sensibilisation, études d'aide à la décision, appels à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics…

Certaines opérations de rénovations énergétiques sont éligibles au dispositif des CEE. Compte-tenu de la complexité de montage des dossiers de CEE et de l'importance des seuils à atteindre pour permettre un dépôt hors dérogation, les parties conviennent expressément que le Syane se charge de monter le dossier des CEE auprès du Pôle national des Certificats d'Economies d'Energies (PNCEE) puis de le valoriser financièrement.

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de conventionner avec le Syane pour qu'il se charge de monter les dossiers de la commune de Beaumont et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de regroupement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS

Le maire,

Marc GENOUD

MAIRIE DE BEAUMONT (74)

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

MAIRIE DE BEAUMONT (74)